

DEVENIR ASSISTANT DE LANGUE EN FRANCE



L'Institut français de Turquie et l'Ambassade de France en Turquie ont le plaisir de vous informer que **le programme d'assistants de langue turque en France est ouvert**. Ce programme est destiné à des étudiants francophones qui désirent bénéficier d'une expérience linguistique et culturelle d'un an en France. Coordonné par **France Éducation International** (ex *Centre international d'études pédagogiques* - CIEP), ce programme s'inscrit dans la diffusion de la langue et la culture française en Turquie. En France, il contribue à l'amélioration des compétences en langue vivante étrangère des élèves et participe à l'ouverture internationale des établissements. **Ce programme est une opportunité à saisir pour des étudiants très motivés désireux d'approfondir leurs connaissances linguistiques et culturelles en se rendant en France.**

1/ Les missions de l'assistant de langue

L'objectif général de ce programme est de permettre aux assistants de **se familiariser avec la langue et la civilisation du pays d'accueil** tout en apportant, au sein des établissements d'enseignement, l'authenticité de leur langue et la richesse de leur culture. A ce titre, ce programme contribue **à la mobilité des étudiants**, à l'échelle européenne et internationale, et leur offre **une possibilité de formation** et un **début de professionnalisation**, apportant ainsi une plus-value indéniable à leur parcours universitaire.

Le rôle de l'assistant est d'améliorer les compétences en communication des élèves (notamment à l'oral) et d'approfondir leur connaissance d'une civilisation et d'une culture différentes. Il intervient généralement **en appui** au travail mené par les enseignants de langue vivante de l'établissement scolaire où il est affecté et **sous leur tutelle**. Il peut intervenir en classe entière en présence de l'enseignant ou prendre de petits groupes d'élèves à part.

Les spécificités de l'assistant (sa jeunesse, son statut d'étudiant) lui permettent d'encourager les élèves à s'exprimer oralement, d'apporter une dimension ludique à l'apprentissage et de débattre de thèmes socioculturels susceptibles d'intéresser des enfants et des adolescents.

2/ Les fonctions dans l'établissement d'accueil

L'assistant peut se voir confier les missions suivantes dans son établissement :

- pratique de la langue orale avec les élèves aux côtés du professeur,
- participation à diverses activités éducatives de l'établissement,

- contribution à des enregistrements authentiques destinés à enrichir les collections audiovisuelles des établissements,
- aide personnalisée à l'élève,
- participation à la mise en œuvre d'un projet d'échanges,
- animation d'un club de langue,
- accompagnement éducatif,
- stages linguistiques.

D'autres rôles peuvent être imaginés, au sein de l'établissement, en fonction des besoins locaux.

Pour plus de précisions, consulter le dossier sur le site du CIEP :

<http://www.ciep.fr/assistants-langue-france>

<https://www.ciep.fr/assistants-langue-france/missions>

3/ Critères d'éligibilité

Pour la Turquie, le programme d'échange d'assistants de langue vivante est ouvert à tous les candidats :

- **de nationalité turque,**
- **locuteurs natifs en turc,** ayant effectué leur scolarité secondaire ainsi que leurs études supérieures en Turquie,
- ayant **entre 20 et 35 ans,**
- **régulièrement inscrits dans une université** au moment du dépôt de candidature ayant obtenu un **diplôme équivalent à la 2e année du parcours de licence (L2)** au moment de leur dépôt de candidature,
- possédant une **bonne connaissance de la langue française (B1 sur l'échelle du Cadre européen commun de références pour les langues).**

En général, le poste disponible est situé dans l'Académie de Strasbourg.

4/ Comment postuler

Compléter électroniquement le dossier téléchargeable à l'adresse :

https://www.ciep.fr/sites/default/files/atoms/files/alve_2020-2021_nom_prenom.pdf

et l'expédier par voie électronique (pas d'impression papier et d'envoi postal) à :

bruno.delvallee@ifturquie.org

5/ Date limite pour postuler

Tous les dossiers complets (version électronique uniquement) devront être parvenus à l'adresse ci-dessus **avant le 30 janvier 2020.**